ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Universite de Metz

Question écrite n° 34

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'enseignement superieur et de la recherche sur le fait que de graves distorsions existent actuellement dans le developpement universitaire entre la Lorraine du Nord et la Lorraine du Sud. Bien qu'a lui seul, le departement de la Moselle ait plus d'un million d'habitants, l'universite de Metz a moins de 14 000 etudiants alors que celle de Nancy en a pres de 50 000. Qui plus est, ces distorsions inacceptables sont considerablement aggravees par la repartition des postes de chercheurs. En effet, le CNRS a tendance a orienter systematiquement ses credits et ses affectations vers les seules structures existantes en Meurthe-et-Moselle. De ce fait, selon certaines sources officielles, les effectifs du CNRS en Lorraine seraient de 852 personnes se repartissant a raison de 849 en Meurthe-et-Moselle et seulement 3 en Moselle. Il souhaiterait qu'il lui indique si ces chiffres sont exacts et, dans cette hypothese, qu'il lui precise si cette situation ne lui parait pas inacceptable. Etant un organisme public finance avec l'argent des contribuables, le CNRS devrait en effet respecter un minimum d'equilibre. Il lui demande donc quelles sont les mesures envisagees pour un rattrapage progressif en faveur du departement de la Moselle.

Texte de la réponse

Depuis sa creation, en 1969, on observe a l'universite de Metz une progression des effectifs etudiants qui est loin de se ralentir au cours des annees, le flux d'entree augmentant regulierement ; rentree 1970 : 3 111 etudiants ; rentree 1990 : 9 018 etudiants ; rentree 1992 : 10 706 etudiants. Le schema regional de developpement des universites etabli en 1990 par le rectorat prevoit pour Metz un effectif de 13 500 etudiants a la rentree 1994, ce qui conduira a un etablissement de taille assez comparable aux universites de Nancy-I (14 140 etudiants a la rentree 1992) et Nancy-II (17 538). L'evolution des effectifs de l'universite de Metz a ete accompagnee, dans le cadre du contrat quadriennal signe avec l'Etat, d'un fort developpement de formations universitaires. En effet depuis la rentree 1990, ont ete crees : 5 diplomes nationaux de 1er cycle ; 24 diplomes nationaux de 2e cycle ; 6 diplomes d'etudes superieures specialisees. Ces creations de diplomes se repartissent sur les differents secteurs disciplinaires existants au sein de l'universite de Metz. S'agissant des effectifs du CNRS en Lorraine, la repartition des personnels entre les deux departements au 31 decembre 1992 etait la suivante : 900 personnes (dont 217 chercheurs) en Meurthe-et-Moselle, 6 personnes (dont 4 chercheurs) en Moselle. Il convient de souligner que le role du CNRS, organisme de recherche fondamentale, n'et pas de repartir ses moyens en fonction de criteres geographiques. Cet etablissement public se doit avant tout de soutenir les meilleures equipes de recherche, dans le cadre de la politique scientifique definie par le Gouvernement. Sa responsabilite vis-a-vis de l'argent du contribuable, que l'honorable parlementaire evoque a juste titre, est bien de fournir le meilleur rapport cout-efficacite dans l'accomplissement de sa mission fondamentale, laquelle consiste a evaluer, effectuer ou faire effectuer toutes les recherches presentant un interet pour l'avancement de la science ainsi que pour le progres economique, social et culturel du pays. Le CNRS etant une structure ouverte, rien ne s'oppose a ce que d'autres equipes universitaires de Moselle soient candidates a l'association au CNRS, afin de beneficier des moyens humains et financiers que cet organisme pourrait alors leur allouer. Ces equipes seraient, bien entendu, evaluees, comme les autres equipes candidates,

sur le critere essentiel de la qualite scientifique.

Données clés

Auteur : M. Masson Jean-Louis
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 34
Rubrique : Enseignement superieur
Ministère interrogé : enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 23 mai 1994
Question publiée le : 12 avril 1993, page 2690
Réponse publiée le : 30 mai 1994, page 2732